



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets nucléaires

Question écrite n° 90309

Texte de la question

M. Denis Baupin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le transport maritime de matières nucléaires programmé au départ de Cherbourg vers l'Australie le 15 octobre 2015. Ce transport, s'il répond au nécessaire retour des déchets radioactifs traités en France dans leur pays de production, n'en est pas moins problématique. AREVA, responsable de cet acheminement, a en effet fait appel à un cargo sous pavillon de la Barbade qui ne semble pas répondre aux exigences minimales de sécurité. Le BBC Shanghai apparaît en effet sur plusieurs listes noires au niveau international. Il est en particulier indésirable aux États unis, et a fait l'objet de plusieurs retenues dans différents ports cette année pour défaut de sûreté. Il souhaite que Mme la ministre précise comment l'État français, principal actionnaire de la société AREVA et par ailleurs garant du contrôle de la sûreté et de la sécurité des transports maritimes au départ de la France, entend garantir le maximum de précautions une traversée de la moitié de la planète. Il demande donc quelles garanties ont été prises par les services du Gouvernement pour s'assurer de la sûreté du navire et du transport. Il souhaite, à défaut de garanties suffisantes, une interdiction de l'utilisation de ce bâtiment pour ce transport vers l'Australie.

Données clés

Auteur : [M. Denis Baupin](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90309

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7838

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)